



Possibilité des copropriétaires à faire 1 requête auprès du TGI

Par **nikkai**, le **19/03/2010** à **17:06**

Bonjour,

Peut-on saisir à plusieurs copropriétaires le Président du TGI pour la nomination d'un administrateur provisoire ? et peut-on soumettre le nom d'un nouveau syndic lors de cette requête ?

Notre syndic n'a pas été renouvelé dans son mandat pour les exercices à venir (il nous a fait une proposition aberrante) et il n'a pas été possible de nommer un syndic bénévole (suites aux mauvais conseils d'un copropriétaire présent et ce, bien que nous étions tous d'accord pour cette nomination). Ce syndic bénévole avait déjà en mains la proposition d'un nouveau syndic et possibilité d'organiser une nouvelle AG sous 3 semaines...

Depuis avant-hier, nous sommes sans syndic. Nous souhaitons agir vite et sans frais d'avocats si possible. Merci d'avance de vos conseils